

NOTES

A L'USAGE DES MISSIONNAIRES AGRICOLES

PAR

Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin

1o. Le missionnaire agricole devra s'occuper avant tout de donner à sa mission un caractère religieux.

2o. Il s'efforcera de faire aimer l'agriculture, d'en faire ressortir la noblesse, les avantages, la supériorité sur les diverses professions libérales et sur les différents métiers et industries ; et cela à divers points de vue : au point de vu matériel, au point de vue de la famille et au point de vue national.

3o. Il fera connaître et expliquera les avantages des associations agricoles, des cercles, des syndicats. Dans ce but il en étudiera avec soin les divers statuts et règlements ; il tâchera de faire comprendre que ces diverses associations sont le moyen le plus pratique, le plus facile de s'instruire en agriculture et de mieux connaître les mouvements du commerce des produits agricoles.

4o. Il encouragera les cultivateurs à suivre le mouvement qui se porte aujourd'hui vers l'industrie laitière, et il s'appliquera à leur démontrer que, pour arriver au succès, il faut (a) améliorer le sol pour lui faire produire en abondance de bons fourrages et de bons herbages ; (b) améliorer le bétail et tout particulièrement la race bovine ; (c) adopter le meilleur système d'alimentation du bétail.

5o. Il s'appliquera tout spécialement à faire comprendre aux cultivateurs la nécessité de l'économie dans les habits, dans la table, dans les voitures, dans les maisons etc., et à cette occasion, il fera de solides instructions sur les trois grands fléaux qui ruinent notre peuple canadien : le luxe, les procès et l'intempérance.

6o. Il fera ressortir l'immense avantage d'entretenir un bon système de comptabilité simple que possible ; il l'expliquera et le fera pratiquer.

7o. Il encouragera les indigènes à acheter chez le marchand.

8o. Il indiquera les endroits où il faut aller pour se procurer et fournira tous les renseignements nécessaires.

9o. Il laissera aux autres cultivateurs l'enseignement tel qu'il le croira bon, du sol, du choix des grains ou légumes, des modes d'alimentation, de la fumure des terres, de la culture des arbres fruitiers, des instruments aratoires, etc.

10. Toutefois le missionnaire devra s'efforcer de se rendre satisfaisant à toutes les objections qui lui seront soulevées dans ces causeries.

11o. Il tâchera de trouver un homme capable qui puisse être envoyé à l'étranger, de telle sorte que, revenu au pays, il serve de modèle à tous égards, et à défrayer les dépenses de ces études.

N. B. — Les missionnaires doivent éviter le luxe, l'intempérance, etc., et les vices qui regardent l'agriculture.